

Communiqué de presse

Départs en vacances : chaque année en France, 400.000 excès de vitesse sont commis par des conducteurs belges !

25.03.2016

A la veille des vacances de Pâques, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière rappelle quelques conseils pour aborder la route des vacances. Une démarche indispensable quand on sait que de nombreux conducteurs belges commettent des excès de vitesse sur les routes françaises...

Infractions belges en France

Selon la Délégation interministérielle de la Sécurité routière, les Belges ont commis pas moins de 395.000 excès de vitesse sur les routes françaises en 2015. C'est un peu moins qu'en 2014 où 420.000 infractions avaient été enregistrées mais cela reste un chiffre interpellant. La moitié de ces infractions ont été constatées pendant les mois de juin, juillet, août et septembre (50%). On observe également une légère augmentation pendant le mois d'avril (10%), période correspondant généralement aux vacances de Pâques à l'occasion desquelles de nombreux Belges se rendent en France.

Quelques conseils pour la route des vacances

De nombreux belges prendront la route des vacances dès ce vendredi soir, notamment vers la France, l'occasion idéale de rappeler quelques règles pour un trajet sans souci. Le mot d'ordre : Préparation !

1. Préparer sa voiture

Un petit check up du véhicule s'impose avant le départ. Il y a des choses simples que les automobilistes peuvent rapidement vérifier eux-mêmes :

- Un réservoir de liquide lave-glace bien rempli ;
- Un niveau d'huile et de liquide de refroidissement suffisant ;
- L'usure des essuie-glaces : mieux vaut les changer s'ils sont trop usés ;
- La pression des pneus (et la pression de la roue de secours) : un pneu sous-gonflé s'use plus rapidement et peut même éclater à vitesse élevée. La bonne pression est celle préconisée par le constructeur automobile du véhicule. On retrouve généralement cette info dans le manuel d'utilisation et/ou sur une vignette souvent présente sur le montant de la portière conducteur, sur la trappe à essence ou dans la boîte à gants. En cas de départ en vacances et donc de chargement plus important du véhicule, il est conseillé d'ajouter 0,2 à 0,3 bar de pression.
- Les clignotants, les feux stops et les phares.

Mieux vaut s'adresser à un professionnel pour vérifier des éléments tels que les freins ou les amortisseurs.

2. Préparer son trajet

- Prévoir son itinéraire à l'avance (par exemple en consultant des sites internet spécialisés) et prévoir suffisamment de temps pour le trajet de façon à ne pas être stressé ni tenté de dépasser les limitations de vitesse pour 'arriver plus vite'. Les amendes pour excès de vitesse arriveront bien jusqu'au domicile des contrevenants !
- Si on utilise le régulateur de vitesse, il faut être très attentif aux panneaux afin d'anticiper les changements de régimes de vitesse et rester alerte pour réagir rapidement en cas de freinage d'urgence.
- Si on utilise un GPS, mieux vaut encoder la destination avant de partir ou confier cette tâche au passager.

- Prévoir des pauses toutes les 2 heures afin d'éviter les risques d'endormissement au volant et ne surtout pas hésiter à s'arrêter pour dormir ou à passer le volant à l'un des passagers si on ne se sent plus du tout concentré.
- Mieux vaut également se renseigner sur les règles en vigueur dans le pays dans lesquels on se rend via le site internet : http://ec.europa.eu/transport/road_safety/going_abroad/index_fr.htm#
- Ne pas oublier de boucler sa ceinture juste avant de démarrer et d'attacher correctement les enfants dans un siège adapté s'ils mesurent moins d'1,35m. Plus d'infos sont disponibles sur le site **tousconcernés.be**.

3. Préparer ses bagages

- En cas de choc, le poids est démultiplié et les bagages ou autres objets présents dans la voiture peuvent devenir de véritables projectiles. Il faut donc veiller à placer les bagages lourds dans le coffre et pas dans l'habitacle.
- Veiller à avoir à proximité tout ce dont on pourrait avoir besoin pendant le trajet (boissons, mouchoirs...) pour éviter d'être distrait.
- Pour les coffres de toit ou porte-vélos, respecter scrupuleusement les indications du constructeur.

4. Et se préparer soi-même

- Se reposer avant de partir pour rester bien concentré pendant le trajet. Eviter les nuits blanches ou trop courtes pendant les jours qui précèdent le départ.
- Se montrer particulièrement vigilant entre 13 heures et 15 heures et entre 2 heures et 5 heures si on voyage de nuit car ce sont les heures les plus propices à l'endormissement.
- Préparer les passagers : leur confier toutes les tâches qui pourraient distraire le conducteur de sa conduite comme répondre au téléphone ou encore mieux : se déconnecter, après tout, ce sont les vacances !

Directive européenne

Suite à une directive européenne de 2011, tous les États membres de l'UE (hors Danemark, Irlande et Royaume-Uni) peuvent partager les informations relatives aux véhicules immatriculés sur leur territoire qui ont commis une infraction routière.

La directive porte sur les 8 infractions suivantes :

- * excès de vitesse ;
- * non-port de la ceinture de sécurité ;
- * franchissement d'un feu rouge ;
- * conduite en état d'ébriété ;
- * conduite sous l'influence de drogues ;
- * non-port du casque ;
- * circulation sur une voie interdite ;
- * usage illicite d'un téléphone portable ou de tout autre équipement de communication en conduisant un véhicule.

Le montant de l'amende et les procédures de poursuite sont déterminés par le Code de la route du pays européen dans lequel l'infraction a eu lieu.
